

TABLEAU 2.1 FINANCEMENT DU QUÉBEC POUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (MINISTÈRE DE LA FAMILLE) EN DATE DU 31 MARS 2023

Crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	884 000 000 \$
Financement des services de garde subventionnés (par le MFA)	3 047 100 000 \$
Entente avec le Gouvernement de la Nation crie	22 100 000 \$
Total pour les services de garde éducatifs à l'enfance (MFA)	3 953 200 000 \$
Autres dépenses en EPE :	
Organismes communautaires famille	
Haltes-garderies communautaires	
Pédiatrie sociale en communauté	68 800 000 \$

